

AdsSpy: [4 sites by this GAnalytics ID](#) ?



Vos crédits au meilleur taux

Notre travail est de vous aider à rechercher les meilleures conditions commerciales correspondant à votre situation au moment où vous en avez besoin.

Nous vous accompagnons de l'étude à la réalisation de vos projets personnels tels que :

- le crédit immobilier pour l'achat de maison, terrain, appartement, immeuble, etc. ;
- le crédit immobilier pour vos travaux, constructions ;
- la négociation du tarif d'assurances le moins cher ;
- la renégociation de vos crédits immobilier (profitez de la baisse des taux pour faire des économies) ;
- le regroupement de tous vos crédits en un seul plus léger (immobilier, consommation ou les deux) ;
- l'optimisation de votre épargne.

Note : Finance Immo est une entreprise 100 % privée qui n'appartient à aucun groupe de banques ou d'assurances.

www.FinanceImmo.com

Assurance vol de voiture

- 1 Que faut-il faire ?**
- 2 Le véhicule est endommagé.**
- 3 Vols d'objets et autres accessoires.**
- 4 Le véhicule n'est pas retrouvé.**
- 5 Le voleur a provoqué un accident.**
- 6 Prévenir le vol.**
- 7 Questions / Réponses.**

1 - Que faut-il faire ?

Constat de vol de votre véhicule ou de tentative de vol.

Vous avez 24 heures pour déposer une plainte au commissariat de police ou à la gendarmerie. Vous recevez un reçu de déclaration qui dégage votre responsabilité en cas d'accident.

Vous devez déclarer le vol ou la tentative à votre assureur, vous avez deux jours ouvrés pour le faire. Faites-le par courrier recommandé avec le reçu de police en pièce jointe.

Prévenez également la préfecture du lieu d'immatriculation de votre véhicule en faisant opposition au service des cartes grises.

2 - Le véhicule est endommagé.

Vous pouvez être indemnisé si votre véhicule a été endommagé pendant une tentative de vol(traces d'effraction).

Votre véhicule a été volé puis retrouvé, l'assurance vous remboursera les frais de récupération de votre véhicule.

3 - Vols d'objets et autres accessoires.

Vous ne serez pas indemnisé pour les objets se trouvant à l'intérieur du véhicule (vol à la roulotte) sauf s'il y a eu effraction et que le véhicule était garé dans un lieu clos. Par contre, vous serez indemnisé pour les pièces et accessoires prévus par le catalogue du constructeur. Les roues et batteries ne sont pas considérées comme des accessoires et ne sont pas remboursées.

4 - Le véhicule n'est pas retrouvé.

Il faut attendre trente jours pour que votre véhicule soit considéré comme volé. Vous recevez une indemnité du montant de sa valeur sur le marché de l'occasion sauf mention contraire au contrat.

5 - Le voleur a provoqué un accident.

Votre assurance prendra en charge les dégâts pendant un délai de 30 jours à partir du jour du vol, vous pourrez également être défendu devant un tribunal si vous êtes mis en cause.

Votre assurance couvre également les dommages faits à des ouvrages publics mais uniquement si votre responsabilité n'est pas mise en cause.

6 - Prévenir le vol.

Ne tentez pas les voleurs :

- Ne laissez aucun objet apparent dans votre voiture,
- Ne laissez pas vos papiers et des objets de valeur (lunettes de soleil, ordinateur, blouson),
- Ne laissez pas les clés sur le tableau de bord,
- Bloquez le volant en position « antivol »,
- Fermez les vitres, les portes, le coffre,
- Emportez votre poste autoradio.

7 - Questions / Réponses.



Si vous vous posez des questions ou souhaitez approfondir un thème, consultez le [forum de Finance Immo](#).

Vous pouvez trouver des réponses dans des discussions traitant du même sujet, ou bien poster un message auquel nos services répondront dans les meilleurs délais.

Les derniers messages de la rubrique [assurance](#) :

- ▷ première échéance de l'assurance décès/invalidité
- ▷ assurance chômage et rupture conventionnelle
- ▷ assurance suite a demande de pret
- ▷ remboursement des montants d'assurance lors de l'annulation d'une VEFA
- ▷ tarif d'assurance de crédit immo

Comment profiter des services de Finance Immo ?

L'unique démarche à faire pour profiter de nos services gratuits est de saisir votre dossier en ligne (www.FinanceImmo.com) ou de nous appeler directement par téléphone (0800 400 801). Vous serez rapidement pris en charge par un conseiller qui vous suivra tout au long de la réalisation de votre projet.

Au maximum 48 h après la réception de votre dossier complet, vous serez contacté par l'un de nos conseillers pour faire un point ensemble sur votre projet.

Finance Immo © - RCS 443 740 121 rcs nice -741G - Siège social : 52 rue Gioffredo 06000 Nice - © Copyright Finance Immo 2001-2008. Tous droits réservés.